

SYNDICAT  
EMERAUDE

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

# 2015



*Rapport sur le prix et la qualité du service public  
de prévention et de gestion des déchets*

# SOMMAIRE

<b>LE SYNDICAT EMERAUDE</b> .....	<b>3</b>
Compétence et territoire .....	4
Organisation et fonctionnement .....	5
<b>LA PRÉVENTION</b> .....	<b>6</b>
Le compostage .....	7
SERD / Stop-Pub / Edition de deux guides thématiques .....	8
Couches lavables / Collecte des TLC / Valorisation des encombrants .....	9
<b>LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS</b> .....	<b>10</b>
La pré-collecte .....	11
La collecte .....	12
Evolution des ratios 2005-2015 .....	13
Tonnages par flux et évolution 2014-2015 .....	14
L'Eco-site du Plessis-Bouchard .....	16
La collecte des déchets dangereux .....	17
Mise à disposition de bennes .....	18
La collecte des papiers .....	18
Le traitement .....	19
Bilan matière .....	20
Détail des sites de traitement .....	21
<b>LES FINANCES</b> .....	<b>22</b>
Compte Administratif .....	23
Fonctionnement .....	24
Investissement .....	25
Zoom sur les recettes de fonctionnement .....	26
Zoom sur la redevance spéciale .....	27
<b>LA COMMUNICATION</b> .....	<b>28</b>
Information .....	29
Sensibilisation .....	30
Événementiel .....	31
<b>ANNEXE</b> .....	<b>32</b>
Détail des coûts aidés et des coûts complets .....	33

Le présent rapport, à la fois administratif, technique et financier, a notamment pour objet de satisfaire aux obligations qui résultent des dispositions législatives et réglementaires régies par les décrets n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

# LE SYNDICAT ÉMERAUDE

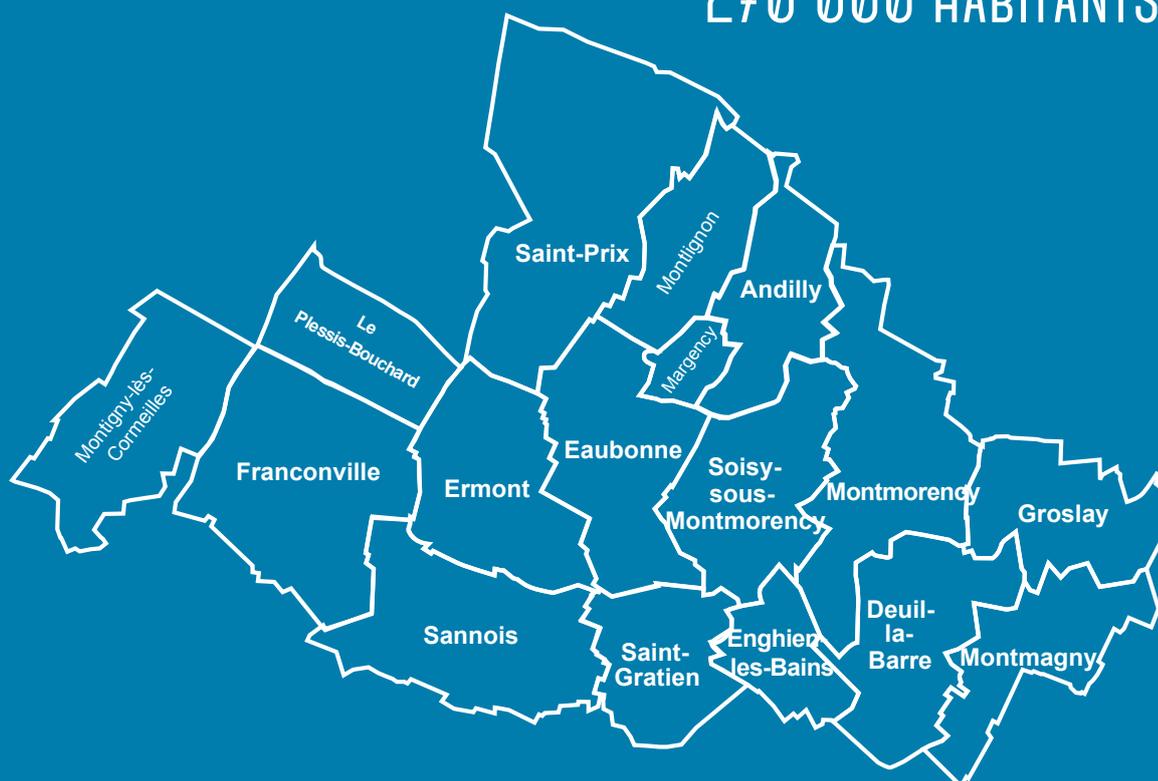
Structure intercommunale créée en 1993, le Syndicat mixte Émeraude a pour compétences la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Son siège et ses bureaux sont situés sur la commune du Plessis-Bouchard (Parc d'activités des Colonnes), à l'emplacement de l'Eco-site ou déchèterie.

○ DOUBLE COMPÉTENCE :  
COLLECTE & TRAITEMENT

○ 17 COMMUNES, RÉPARTIES SUR  
3 COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION  
(2 DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016)

○ 34 ÉLUS ET 15 AGENTS  
PERMANENTS AU SERVICE DE  
270 000 HABITANTS



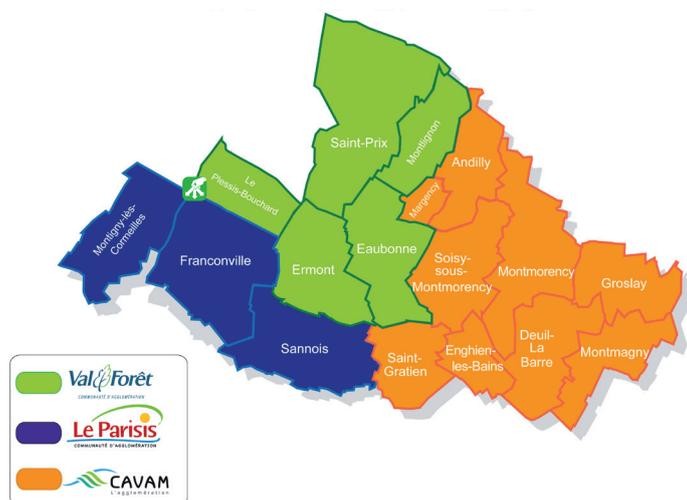
# COMPÉTENCE ET TERRITOIRE

## UNE MISSION :

RÉDUIRE, COLLECTER, VALORISER ET TRAITER LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS PRODUITS SUR LA VALLÉE DE MONTMORENCY répartie sur 3 communautés d'agglomération, soit 17 communes, représentant un bassin de population de plus de 270 000 habitants.

## LE TERRITOIRE DU SYNDICAT EMERAUDE

AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2015



Communauté d'Agglomération	Population INSEE (2012)
CAVAM	120 619
Le Parisis	79 773
Val & Forêt	69 773
<b>Total Emeraude</b>	<b>270 165</b>

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la carte de l'intercommunalité a été modifiée dans le cadre du Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI) prévu par la loi sur la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM).

Ainsi, les 17 communes qui composent le territoire du Syndicat Emeraude sont désormais réparties sur deux communautés d'agglomération :

- Val Parisis
- Plaine Vallée

TOTEM  
DE L'ÉCO-SITE



# ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

## INSTANCES DÉCISIONNELLES

Le Syndicat Emeraude est administré par un Comité Syndical constitué de 34 membres titulaires (2 par commune) et 34 membres suppléants.

Ce Comité vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion du service au travers de délibérations (49 ont été prises en 2015).

Un Bureau Syndical, composé de 13 membres définit, quant à lui, les grandes orientations et prépare les décisions qui seront prises en Comité Syndical.

En 2015, le Comité s'est réuni à 6 reprises et le Bureau à 7 reprises.

## COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL

La composition du Bureau Syndical, telle qu'issue du renouvellement de 2014, est restée la suivante en 2015 :

- Président : M Gérard LAMBERT-MOTTE
- 1er vice-président : M. Alain GOUJON
- 2ème vice-président : M. Joël BOUTIER
- 3ème vice-président : M. Daniel FARGEOT
- 4ème vice-président : M. Philippe SUEUR
- 5ème vice-président : Mme Marie-Christine CAVECCHI
- 6ème vice-président : M. Michel VERNA
- 7ème vice-président : M. Jean-Pierre ENJALBERT
- 8ème vice-président : M. Julien BACHARD
- 9ème vice-président : M. Xavier HAQUIN
- 10ème vice-président : M. Bernard JAMET
- Secrétaire : M. Alain CHABANEL
- Secrétaire-adjoint : Mme Claude ESTRADÉ

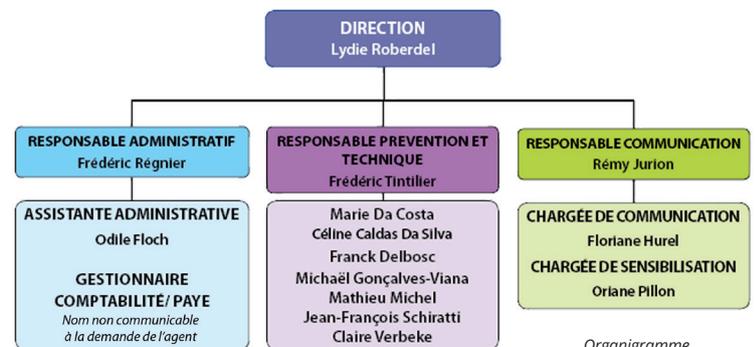
Plusieurs commissions de travail ont été créées à l'issue de ce renouvellement :

- Commission « Finances et fiscalité » ;
- Commission « Gestion intégrée des déchets » ;
- Commission « Déchèterie » ;
- Commission « Prévention et Communication » ;

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie 4 fois en 2015 pour l'ouverture et l'analyse d'offres ou l'attribution de marchés ou pour avis sur des projets d'avenants aux marchés en cours.

## ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE

En 2015, le Comité s'est appuyé sur une équipe de 15 agents (8 femmes et 7 hommes) majoritairement titulaires. Ces agents sont répartis en 3 services : administratif, technique & prévention et communication, rattachés à une directrice.



Organigramme  
au 1<sup>er</sup> décembre 2015

## UN SECTEUR GÉNÉRATEUR D'EMPLOIS

Les emplois indirects nécessaires à la gestion du service sont d'environ 400 personnes chez les différents prestataires de services avec lesquels le Syndicat Emeraude est en contrat.



# LA PRÉVENTION

La prévention des déchets consiste à éviter ou à réduire la production de déchets et à limiter leur nocivité (substances dangereuses ou difficiles à recycler) en amont de la collecte. Elle intervient en amont du recyclage qui a, lui, pour but de récupérer la matière valorisable des déchets produits.

Depuis Janvier 2011, le Syndicat Emeraude s'est engagé dans un Programme Local de Prévention des Déchets avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), dont l'objectif principal est de réduire de 7% sur 5 ans les quantités d'ordures ménagères et assimilés (OMA\*) produites sur le territoire.

2015 était la dernière année de ce programme. Grâce à toutes les actions menées par le Syndicat et ses partenaires, ainsi qu'à la participation des habitants, les objectifs ont été atteints !

○ - 7% OMA\* PAR RAPPORT À 2010

○ 481 COMPOSTEURS DISTRIBUÉS

○ 14 000 STOP-PUB DISTRIBUÉS

○ 13 NOUVELLES BORNES TEXTILES IMPLANTÉES

○ 10 ATELIERS SUR LE COMPOSTAGE ET LOMBRICOMPOSTAGE RÉALISÉS

	2010 Année 0	2011 Année 1	2012 Année 2	2013 Année 3	2014 Année 4	2015 Année 5
Population (source sinoe**)	267 517	269 020	270 165	271 545	272 915	274 326
Poids des O.M.A par habitant En kg/hab./an	362	362	356	346	346	336
Évolution par rapport à 2010		+ 0,1 %	- 1,7 %	-4,3 %	- 4,2 %	-7,1%

\* Les OMA regroupent les ordures ménagères résiduelles (bac marron), les emballages (bac jaune) et le verre (bac vert).

\*\* SINOE : population prise en compte par l'ADEME

# LE COMPOSTAGE

Le compostage est une des pratiques qui permet de réduire le plus efficacement les déchets des ménages. En effet, en triant et recyclant les déchets organiques, le poids des poubelles peut être réduit d'environ 30%.

## DOTATION EN COMPOSTEURS ET EN LOMBRICOMPOSTEURS

Afin de pouvoir étendre la pratique du compostage à tous les habitants, le Syndicat propose à prix réduit :

- Des composteurs de 345 L et 620 L



Aujourd'hui, environ 18% des pavillons du territoire sont équipés de composteurs du Syndicat contre 14,8% en 2011.



- Des lombricomposteurs pour les personnes résidant en appartement



- Des composteurs de 600 L en bois pour les projets de compostage collectif

## COMPOSTAGE EN MILIEU SCOLAIRE

Le Syndicat propose pour les établissements scolaires des composteurs spécifiques adaptés au compostage de grandes quantités de déchets.

En 2015, il a mis à disposition, via une convention de partenariat, 9 composteurs pour l'ensemble des écoles de la ville de Saint-Gratien.

Parallèlement, le Syndicat a accompagné les villes de Franconville et de Montigny-lès-Cormeilles qui souhaitent aussi mettre en place le compostage des restes de repas produits dans les restaurants scolaires de leurs écoles.



## ATELIERS

Des ateliers gratuits et ouverts à tous pour s'initier ou se perfectionner à la pratique du compostage ont été proposés par le Syndicat Emeraude. Les ateliers se sont déroulés sur la plateforme de compostage du Syndicat.

- En 2015, 10 ateliers ont été proposés :
- 2 ateliers « Lombricompostage »,
  - 8 ateliers « Compostage »,

## RÉSEAU DE GUIDES COMPOSTEURS

Les guides composteurs sont des habitants bénévoles du territoire qui sont volontaires pour aider le Syndicat Emeraude à développer la pratique du compostage. Les guides, formés en 2014, se sont réunis régulièrement et sont intervenus sur de nombreux événements tout au long de l'année. Grâce à leur concours, un composteur de démonstration a été installé à l'entrée de la déchèterie.



# SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

Du 21 au 29 novembre 2015, l'objectif a été de sensibiliser la population à la nécessité de réduire la quantité de déchets qu'elle génère et de donner des clés pour agir au quotidien.

Durant cette semaine, le Syndicat Emeraude a proposé aux habitants 4 ateliers de sensibilisation autour de la réduction des déchets :

- Atelier « Gaspillage alimentaire »
- Atelier « Ménage écologique »
- Atelier « Réparation de vélos »
- Atelier « Beauté au naturel »

Un jeu « mission zéro déchet » a été proposé aux enfants de plusieurs centres de loisirs.



## STOP-PUB

### POINTS DE DISTRIBUTION DE L'AUTOCOLLANT STOP-PUB

Nous avons sollicité les mairies, mairies annexes, bibliothèques, médiathèques, centres sociaux, maisons de quartier,... pour qu'ils mettent à disposition l'autocollant auprès des habitants.

Résultats :

- 60 structures mettent à disposition l'autocollant sur le territoire
- 14 000 autocollants ont été distribués en 2015.



## ÉDITION DE DEUX GUIDES THÉMATIQUES

Le petit guide

### Du ménage au naturel !



Le petit guide

### De la cuisine anti-gaspi



En 2015, deux livrets ont été créés par le Syndicat : « ménage au naturel » et « cuisine anti-gaspi ». Imprimés en 1000 exemplaires afin d'être distribués sur les stands, ils sont également disponibles en version téléchargeable sur le site internet du Syndicat.



## COUCHES LAVABLES

Une étude de la DEFRA (Department for Environment, Food and Rural Affairs) a montré qu'un enfant utilise environ 3800 couches jusqu'à l'âge de 2,5 ans, ce qui représente près d'une tonne de déchets.

La ville de Saint-Prix a souhaité substituer, au sein de sa crèche, l'utilisation de couches jetables par des couches lavables. Le Syndicat a accompagné la structure dans ce projet et accordé une subvention pour l'achat des couches.



## COLLECTE DES TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES

Deux visites du centre de tri des textiles d'Eco-textile à Apilly (60) ont été proposées aux élus du Syndicat. Ce fut notamment l'occasion de se voir présenter la nouvelle borne textile du collecteur.

13 de ces nouvelles bornes ont été implantées sur le domaine public de Sannois.



## VALORISATION DES ENCOMBRANTS

### PARTENARIAT AVEC EMMAÛS

L'association Emmaüs de Bernes-sur-Oise a été présente à la déchèterie du Plessis-Bouchard tous les derniers samedis du mois de 10 à 17 heures. Plus de 25,4 tonnes d'objets ont été récupérées (soit environ 1,8 tonne par samedi).

### PARTENARIAT AVEC VÉLO-SERVICES

Après un test concluant de 2 mois, les vélos apportés en déchèterie sont maintenant mis systématiquement de côté par les gardiens. Ils sont collectés de manière régulière par l'association à vocation sociale Vélo-Services, basée à Cergy-Pontoise, qui les répare et les revend. En 2015, 108 vélos ont été collectés sur la déchèterie.

### PROJET DE RECYCLERIE

Les recycleries sont des structures à vocation sociale et environnementale qui permettent de récupérer des objets dont les gens désirent se débarrasser. Ces objets sont triés, nettoyés, réparés si besoin et remis en vente. Il n'en existe pour l'instant aucune dans le Val d'Oise.

Le Syndicat travaille sur un projet de recyclerie sur son territoire depuis 2013.

En 2015, un comité de pilotage a été créé et la première partie d'une étude de faisabilité a été réalisée par le cabinet d'études CAP 3C.

# LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

En 2015, le Syndicat Emeraude a collecté, valorisé et traité 118 967 tonnes (hors déchets pris en charge par les éco-organismes), soit 2,6 % de moins qu'en 2014.

Les déchets collectés sont de mieux en mieux valorisés, afin de réduire leur impact environnemental, tout en maîtrisant le coût de leur gestion.

Ainsi, en 2015, les tonnages enfouis ont diminué de 24% par rapport à 2014, en faveur de la valorisation énergétique et du recyclage.

L'année 2015 a notamment été marquée par :

- Le changement de prestataire de fourniture et de maintenance des bacs roulants dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- La pérennisation de la collecte des déchets végétaux des pavillons de Saint-Gratien depuis le 1<sup>er</sup> mai 2015 accompagnée de la réduction de fréquence du verre (une fois par mois contre une fois par semaine).
- L'extension du périmètre concerné par le partenariat avec le SIGIDURS, pour un accès à la déchèterie de Sarcelles, pour Deuil-La Barre, Groslay, Montmagny et Montmorency.
- La réalisation de 4 déchèteries mobiles à Deuil-La Barre accessibles aux habitants de Deuil-La Barre, Enghien-les-Bains et Montmagny.
- Le changement de prestataire pour l'exploitation de la déchèterie du Plessis-Bouchard au 1<sup>er</sup> juillet 2015, suite au renouvellement du marché.
- Le changement du mode de traitement des encombrants et du bois issus des bennes de la déchèterie et des centres techniques municipaux au 1<sup>er</sup> juillet 2015 en vue d'une augmentation de la valorisation matière et énergétique.

## ○ RATIOS 2015

### - EMBALLAGES ET PAPIER

42 KG/AN/HAB. (MOYENNE IDF : 34)\*

### - VERRE

21,6 KG/AN/HAB. (MOYENNE IDF : 20)\*

### - ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

278 KG/AN/HAB. (MOYENNE IDF : 295)\*

### - ENCOMBRANTS (HORS DÉCHÈTERIE)

32 KG/AN/HAB. (MOYENNE IDF : 20)\*

## ○ AUGMENTATION DE LA VALORISATION DES DÉCHETS :

- PLUS DE 600 TONNES D'ENCOMBRANTS VALORISÉES EN PLUS PAR RAPPORT À 2014.

- 533 TONNES DE DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT VALORISÉES (VIA ECO-MOBILIER).

\* : source : Tableau de bord des déchets franciliens – Observatoire Régional des Déchets – Edition 2015.

# LA PRÉ-COLLECTE :

Le Syndicat Emeraude fournit aux usagers des contenants pour permettre la présentation de leurs déchets en toute sécurité et conformément aux règles de salubrité publique. Si le maintien en bon état de propreté des contenants mis à disposition par le Syndicat Emeraude est à la charge des usagers, la maintenance préventive et les réparations sont prises en charge par le Syndicat.

## FOURNITURE DES CONTENANTS

La collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles, des emballages recyclables et du verre se fait par l'intermédiaire de bacs ou de bornes enterrées.

La règle de dotation des bacs a été fixée par délibérations (n°2008/02/03 et n°2014/12/02). Les volumes des bacs attribués dépendent du nombre d'habitants dans le logement et de la fréquence de collecte.

En 2015, deux opérations particulières de conteneurisation en bacs roulants ont été engagées, en vue notamment de respecter les recommandations R437 de la CNAMTS\* :

- La fourniture et la livraison des bacs à ordures ménagères sur Montlignon,
- La fourniture et la livraison de bacs à verre pour les pavillons de Saint-Gratien accompagnées d'une réduction de fréquence de collecte (une fois par mois au lieu d'une fois par semaine).

Les bornes enterrées, quant à elles, sont dédiées à un groupe d'habitations et font l'objet d'études de dimensionnement et de faisabilité d'implantation. En 2015, 127 bornes ont été installées sur le territoire (56 pour les ordures ménagères, 39 pour les emballages, et 32 pour le verre).

A noter qu'en 2015, trois communes du Syndicat Emeraude ont bénéficié d'un service de collecte des déchets végétaux pour lesquels 192 000 sacs papier biodégradables ont été fournis.



## MAINTENANCE DES CONTENANTS

L'âge moyen du parc de bacs est d'environ 7 ans. Les bacs ont fait l'objet de 3 311 demandes d'interventions auprès du prestataire en charge de la maintenance (CITEC Environnement).

Les bornes enterrées à ordures ménagères font l'objet d'une maintenance préventive annuelle incluant un lavage et une désinfection complets. 400 bornes ont fait l'objet d'un contrôle technique en 2015. Par ailleurs, dès signalement d'anomalies, le Syndicat Emeraude fait intervenir dans les 48 heures le prestataire en charge de réparer les bornes concernées (TEMACO). Le Syndicat a ainsi dû gérer 118 dysfonctionnements (tambour coincé, infiltrations d'eau, plateforme de sécurité détériorée...).

## APPORT VOLONTAIRE

Le Syndicat Emeraude a également conservé son réseau de bornes d'apport volontaire dédiées au verre. Essentiellement aériennes, ces dernières ne nécessitent que très peu d'entretien. Le parc est composé de 89 bornes qui ont fait l'objet d'une campagne de nettoyage - désinfection par la société C-NET.

En parallèle, le Syndicat Emeraude développe le réseau de bornes d'apport volontaire du textile sur le domaine public avec le prestataire ECO-TEXTILE. Ainsi, 13 bornes supplémentaires ont été installées sur Sannois, portant le nombre total de points d'apport volontaire sur le territoire à 73.

\*CNAMTS : Caisse Nationale d'assurance Maladie des Travailleurs Salariés

# LA COLLECTE :



La collecte des déchets est réalisée par le prestataire VAL'HORIZON qui sous-traite une partie des prestations à SEPUR. Ils mobilisent :

- une quarantaine camions de 19 à 26 tonnes munis de lève conteneurs pour les bacs,
- 1 mini-benne de 3,5 tonnes pour accéder à certaines voies étroites,
- 5 camions équipés d'un bras grue pour les bornes enterrées et les points d'apport volontaire,
- Environ 150 agents pour assurer le service.



La fréquence de collecte des déchets varie en fonction des flux et des zones géographiques :

- pour les ordures ménagères : deux fois par semaine pour le pavillonnaire et parfois jusqu'à trois fois par semaine pour l'habitat collectif.
- pour les emballages et le verre : une fois par semaine, (à noter une réduction de fréquence de la collecte du verre avec un ramassage mensuel au lieu d'une fois par semaine depuis le 26 juin 2015 sur Saint-Gratien).
- pour les encombrants : une fois par mois, voire une fois par trimestre en fonction des communes.
- pour les déchets végétaux : une fois par semaine entre le 15 mars et le 30 novembre pour Franconville et Saint-Prix (qui bénéficie d'une collecte hippomobile).  
Par ailleurs, suite au test réalisé en 2014, le service de collecte hebdomadaire des déchets végétaux de l'habitat pavillonnaire de Saint-Gratien a été mis en place à partir du 1er mai 2015.



Les tournées de collecte des bacs ont lieu entre 5h30 et minuit en fonction des communes. La collecte des bornes est réalisée à partir de 7h30. L'organisation de ces tournées est en perpétuelle évolution en vue d'atteindre les objectifs suivants :

- Optimiser le rendement de collecte (diminuer les distances parcourues, limiter les émissions de CO<sub>2</sub>) ; les bornes pour le verre et le papier sont d'ailleurs équipées de sondes de mesure du taux de remplissage, permettant une collecte des bornes lorsqu'elles sont remplies à 80%,
- Respecter les recommandations R437 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et diminuer les risques d'accidents (interdiction notamment de la collecte bilatérale et des marche-arrières).

Concernant ce dernier point, un recensement des points noirs de collecte consistant à identifier et qualifier les risques liés à la collecte, a été réalisé. Il est régulièrement mis à jour, en fonction notamment de la résolution des problèmes effectuée en concertation avec le prestataire de collecte et les communes concernées.

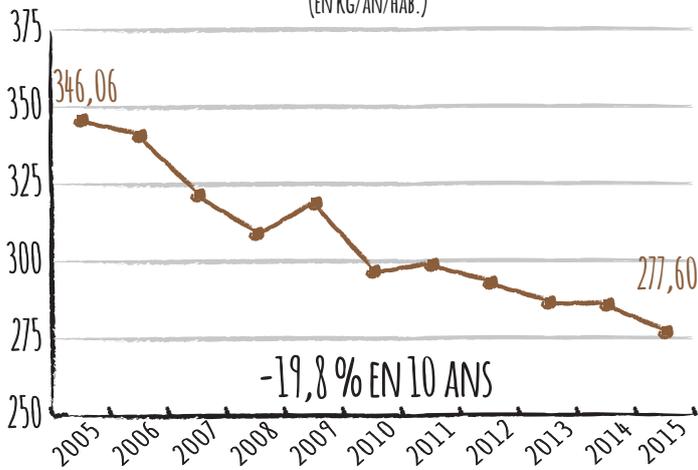
Pour assurer le suivi de la qualité des collectes, le Syndicat Emeraude et ses prestataires utilisent un logiciel de gestion des réclamations. En 2015, 4 322 demandes ont été enregistrées soit 1,6% de moins qu'en 2014.



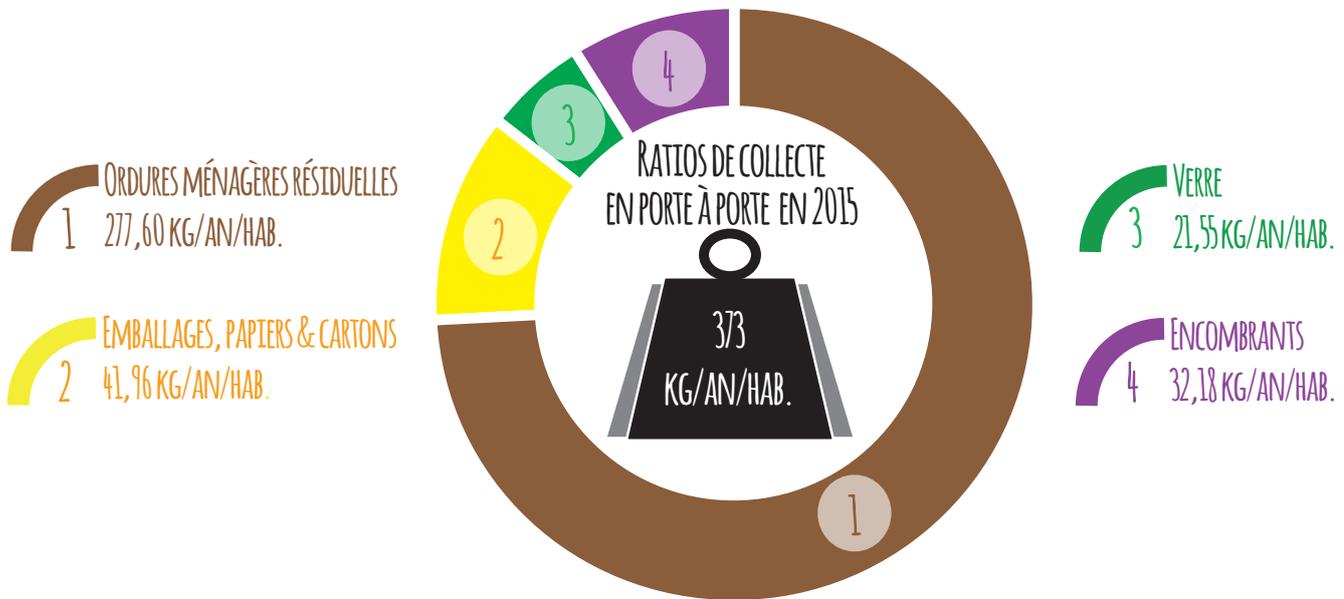
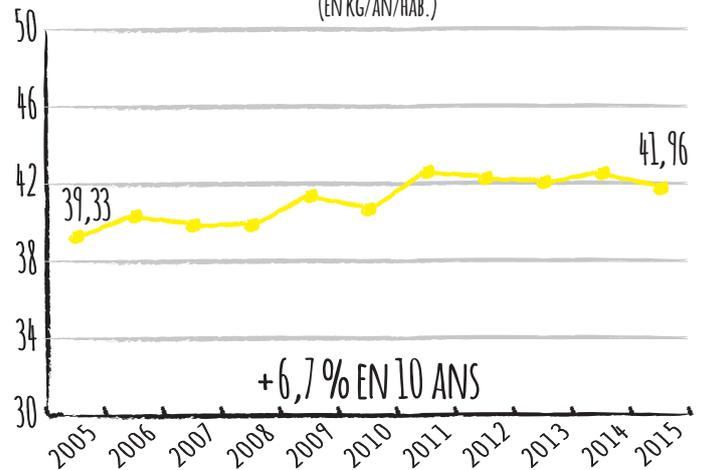
# ÉVOLUTION DES RATIOS 2005-2015

2004 à 2008 : population 254 835 habitants (INSEE 1999)  
 2009 : population 267 840 habitants (INSEE 2006)  
 2010 : population 266 458 habitants (INSEE 2007)  
 2011 : population 267 923 habitants (INSEE 2008)  
 2012 : population 267 392 habitants (INSEE 2009)  
 2013 : population 267 517 habitants (INSEE 2010)  
 2014 : population 269 020 habitants (INSEE 2011)  
 2015 : population 270 165 habitants (INSEE 2012)

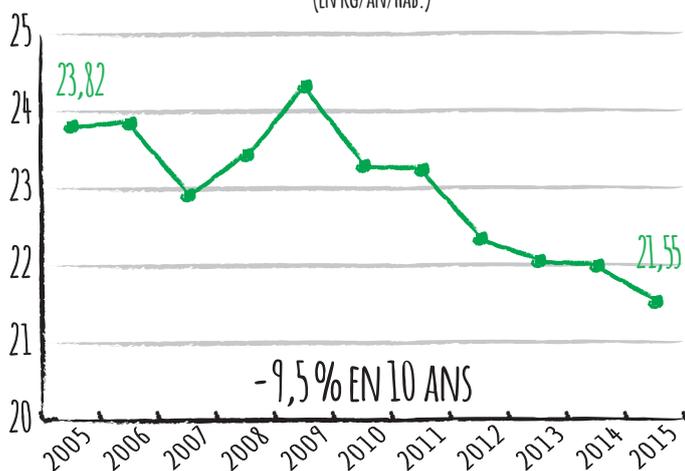
ÉVOLUTION DES RATIOS ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES  
(EN KG/AN/HAB.)



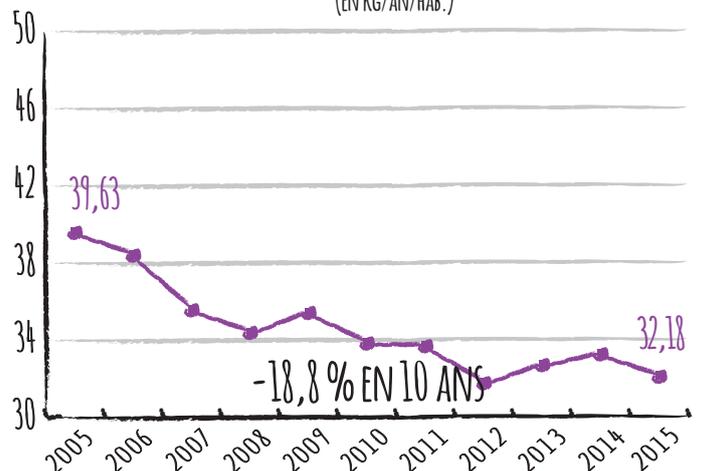
ÉVOLUTION DES RATIOS EMBALLAGES, PAPIERS & CARTONS  
(EN KG/AN/HAB.)



ÉVOLUTION DES RATIOS DE VERRE  
(EN KG/AN/HAB.)

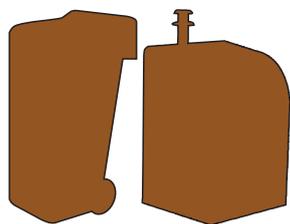


ÉVOLUTION DES RATIOS DES ENCOMBRANTS  
(EN KG/AN/HAB.)



# TONNAGES PAR FLUX ET ÉVOLUTION 2014-2015

## ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

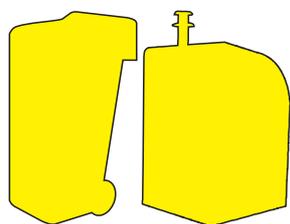


Tonnages Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) . . . . . 74 998 t  
 Evolution des tonnages / 2014 . . . . . -2,73 %  
 Ratio . . . . . 277,6 kg/an/hab.

Territoire	Population 2015	Tonnages bacs	Tonnages bornes enterrées	Tonnages Déchets des marchés	Tonnages totaux 2015	Evolution 2015/2014
CAVAM	120 619	32 606,29	2 255,82	150,81	35 013	-4,07%
Le Parisis	79 773	16 943,38	3 626,33	119,93	20 690	-0,74%
Val & Forêt	69 773	16 325,65	2 633,20	336,16	19 295	-2,35%
<b>Total Emeraude</b>	<b>270 165</b>	<b>65 875,32</b>	<b>8 515,35</b>	<b>606,90</b>	<b>74 998</b>	<b>-2,73%</b>



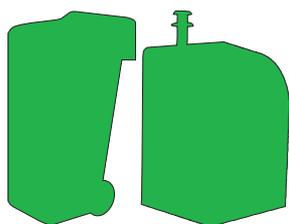
## EMBALLAGES, PAPIERS ET CARTONS



Tonnages emballages, papiers & cartons . . . . . 11 336\* t  
 Evolution des tonnages / 2014 . . . . . -1,15 %  
 Ratio . . . . . 41,96kg/an/hab.  
 \* hors collecte des papiers de bureaux des gros producteurs

Territoire	Population 2015	Tonnages bacs	Tonnages bornes enterrées	Tonnages totaux 2015	Evolution 2015/2014
CAVAM	120 619	4 618,04	373,18	4 991	-0,68%
Le Parisis	79 773	2 581,38	499,74	3 081	-2,59 %
Val & Forêt	69 773	2 815,40	448,80	3 264	-0,49%
<b>Total Emeraude</b>	<b>270 165</b>	<b>10 014,82</b>	<b>1 321,72</b>	<b>11 336</b>	<b>-1,15 %</b>

## VERRE



Tonnages verre . . . . . 5 821 t  
 Evolution des tonnages / 2014 . . . . . -1,74 %  
 Ratio . . . . . 21,55 kg/an/hab.

Territoire	Population 2015	Tonnages bacs	Tonnages bornes	Tonnages totaux 2015	Evolution 2015/2014
CAVAM	120 619	2 247,56	321,03	2 569	-3,89%
Le Parisis	79 773	1 257,04	333,49	1 591	-0,81%
Val & Forêt	69 773	1 292,48	369,78	1 662	+0,85%
<b>Total Emeraude</b>	<b>270 165</b>	<b>4 797,08</b>	<b>1 024,30</b>	<b>5 821</b>	<b>-1,74%</b>

## ENCOMBRANTS



Tonnages encombrants . . . . . 8 695 t  
 Evolution des tonnages / 2014 . . . . . -3,05 %  
 Ratio . . . . . 32,18 kg/an/hab.

Territoire	Population 2015	Tonnages collectés en porte à porte	Tonnages collectés sur prestations exceptionnelles	Tonnages Apports villes	Tonnages totaux 2015	Evolution 2015/2014
CAVAM	120 619	3 397,48	4,76	383,56	3 786	-4,30%
Le Parisis	79 773	2 232,98	0,00	395,44	2 628	-0,38%
Val & Forêt	69 773	1 961,28	2,64	316,82	2 281	-3,96%
<b>Total Emeraude</b>	<b>270 165</b>	<b>7 591,74</b>	<b>7,40</b>	<b>1 095,82</b>	<b>8 695</b>	<b>-3,05%</b>

## DÉCHETS VÉGÉTAUX



Tonnages déchets végétaux . . . . . 2 070 t  
 Evolution des tonnages / 2014 . . . . . -6,25 %  
 Ratio . . . . . 7,66kg/an/hab.

Territoire	Population 2015	Tonnages collectés en porte à porte	Tonnages apports villes	Tonnages totaux 2015	Evolution 2015/2014
CAVAM	120 619	240,86	549,32	790	+ 3,00%
Le Parisis	79 773	664,36	236,80	901	-12,10%
Val & Forêt	69 773	0,00	378,70	379	- 8,89 %
<b>Total Emeraude</b>	<b>270 165</b>	<b>905</b>	<b>1 165</b>	<b>2 070</b>	<b>- 6,25%</b>

# L'ECO-SITE DU PLESSIS-BOUCHARD

Le Syndicat Emeraude dispose d'une seule déchèterie située sur la commune du Plessis-Bouchard. Cet équipement permet aux particuliers de déposer gratuitement leurs déchets de différentes natures qui ne sont pas ramassés dans le cadre de la collecte en porte à porte, contribuant ainsi à l'amélioration du recyclage.



## FAITS MARQUANTS 2015

L'année 2015 a été principalement marquée par le changement de prestataire pour l'exploitation de cet équipement. Ainsi, la société ALLIECO ENVIRONNEMENT exploite la déchèterie depuis le 1er juillet 2015.

Les partenariats avec Emmaüs et Vélo-Services ont également été pérennisés (cf. chapitre sur la prévention).

## SERVICES COMPLÉMENTAIRES

La déchèterie du Syndicat est excentrée et insuffisante pour desservir l'ensemble de la population du territoire. Pour remédier en partie à cette situation, une convention a été signée avec le SIGIDURS, syndicat voisin de traitement des déchets, pour permettre aux habitants de Groslay, Montmagny, Deuil-La Barre et Montmorency de fréquenter la déchèterie située à Sarcelles. Pour y accéder, les habitants concernés doivent demander une carte d'accès. Le service a débuté au 1<sup>er</sup> avril 2014 pour les deux premières communes et au 1<sup>er</sup> mai 2015 pour les deux autres. En 2015, 2 284 passages ont été enregistrés, soit deux fois plus qu'en 2014.

## TONNAGES 2015

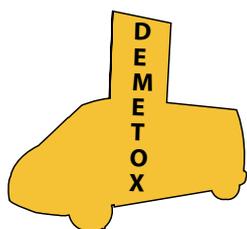
Nature déchets	Tonnages 2015	Evolution 2015/2014
Déchets Végétaux	2 068,46	-13%
Gravats	3 875,30	-4%
DNDNI (Déchets non dangereux non inertes)	2 981,14	+10%
Encombrants	1 213,80	-24%
Bois	1 262,76	+43%
DEA (Déchets d'éléments d'ameublement)	533,26	+98%
Cartons	119,04	+1%
Ferrailles	247,34	-11%
Papiers	45,32	+36%
DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques)	319,92	-6%
DDS - Filière REP	148,50	-6%
DDS - hors filière REP	19,22	+37%
Batteries	18,54	+1%
Huiles usagées	14,58	+12%
Piles	2,45	-18%
Textiles - linges - chaussures	53,07	+42%
Lampes Néons	1,21	-22%
<b>Total</b>	<b>12 924</b>	<b>+0,6%</b>
Emmaüs + Vélo-Services (réemploi)	26,46	+250%



# LA COLLECTE DES DÉCHETS DANGEREUX

Suite à l'ouverture de l'Eco-site du Plessis-Bouchard en 2004, la collecte en apport volontaire des déchets toxiques type huiles, solvants, acides/bases, piles, peintures... par le service Démétox (collecte des déchets ménagers toxiques) n'a été maintenue que sur les 10 communes du Syndicat les plus éloignées de la déchèterie. En complément, des modules sont à disposition dans la plupart des centres techniques municipaux.

La collecte en apport volontaire est réalisée grâce à un véhicule spécifique sur des points fixes (DEMÉTOX) selon un calendrier défini et via des modules mis à disposition dans les centres techniques municipaux qui en font la demande.



Tonnage collecté par le service Démétox et CTM . . . . . 51 t  
 Evolution du tonnage /2014 . . . . . - 14%

Territoire	Tonnages Démétox	Tonnages CTM	Tonnages totaux 2015	Evolution 2015/2014
CAVAM	19,16	21,70	41	-9%
Le Parisis	0,00	6,36	6	-33%
Val & Forêt	0,86	3,20	4	-20%
<b>Total Emeraude</b>	<b>20</b>	<b>31</b>	<b>51</b>	<b>-14%</b>



# MISE À DISPOSITION DE BENNES

Le Syndicat Emeraude dispose d'un marché de fourniture et d'enlèvement de bennes pour les centres techniques municipaux (CTM). Cette prestation comprend la mise à disposition de bennes, la collecte et le traitement de leur contenu. Trois flux sont principalement concernés par ce service : déchets verts, tout-venant et gravats.



Territoire	Tonnages 2015							Total
	Tout Venant	Déchets Végétaux	Papiers - Carton	Ferrailles	Gravats	Pneus	DEEE	
CAVAM	1 166,28	493,82	7,02	11,56	459,08	4,02	3,79	2 146
Le Parisis	769,90	292,04	0,00	0,00	74,34	3,12	0,00	1 139
Val & Forêt	238,20	518,70	2,42	1,14	16,64	2,58	0,00	780
<b>Total Emeraude</b>	<b>2 174,38</b>	<b>1 304,56</b>	<b>9,44</b>	<b>12,70</b>	<b>550,06</b>	<b>9,72</b>	<b>3,79</b>	<b>4 065</b>

# LA COLLECTE DES PAPIERS

Depuis 2009, le Syndicat Emeraude propose aux écoles et administrations une collecte spécifique de papiers, journaux, revues, magazines et prospectus.

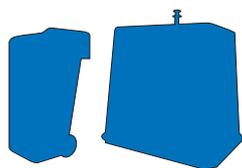
La collecte des papiers est réalisée, suivant les établissements, en bacs ou en bornes aériennes.

Le bac destiné au papier est constitué d'une cuve grise et d'un couvercle bleu. La collecte a lieu le premier ou de le deuxième mardi de chaque mois, selon le secteur.

Les bornes dédiées aux papiers sont équipées d'un opercule bleu et sont d'une capacité de 4 m<sup>3</sup>. Toutes les bornes sont équipées d'un système de télérelève du taux de remplissage.

En 2015, 180 établissements répartis sur 10 communes du territoire bénéficient de ce service. Le Syndicat Emeraude a répondu et a été retenu fin 2014 par Eco-Folio suite à un appel à projets. L'objectif est de collecter davantage de papiers en dynamisant les établissements déjà équipés, et en étendant le service à l'ensemble des communes du territoire.

En 2015 cette collecte a notamment été étendue aux entreprises produisant une importante quantité de déchets papiers.



Tonnages des papiers des écoles, administrations et entreprises . . . . . 71 t  
 Evolution des tonnages / 2014 . . . . . + 8%

Territoire	Tonnage bacs	Tonnage bornes	Tonnages totaux 2015	Evolution 2015/2014
CAVAM	14,95	13,07	28	+12%
Le Parisis	9,47	1,20	11	+10%
Val & Forêt	8,12	24,53	33	+6%
<b>Total Emeraude</b>	<b>33</b>	<b>39</b>	<b>71</b>	<b>+8%</b>

# LE TRAITEMENT

118 967 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées et traitées en 2015 sur le territoire du Syndicat Emeraude, soit 2,6% de moins qu'en 2014 (hors tonnages pris en charge par les éco-organismes).

FILIÈRES DE TRAITEMENT	TONNAGES 2015	RAPPEL TONNAGES 2014
Valorisation énergétique	54 224 t*	50 631 t
Valorisation matière	36 717 t**	35 950 t
Valorisation agronomique	5 442 t	6 179 t
Centre de traitement spécifique	89 t	92 t
ISDD <sup>1</sup>	1 513 t***	1 416 t
ISDND <sup>2</sup>	16 228 t	23 365 t
ISDI <sup>3</sup>	4 425 t	4 562 t
Prise en charge directe par des éco-organismes	1 499 t	1 290 t
Stock en attente de tri au 31/12/2015	329 t	

1 ISDD : Installation de Stockage de Déchets Dangereux

2 ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

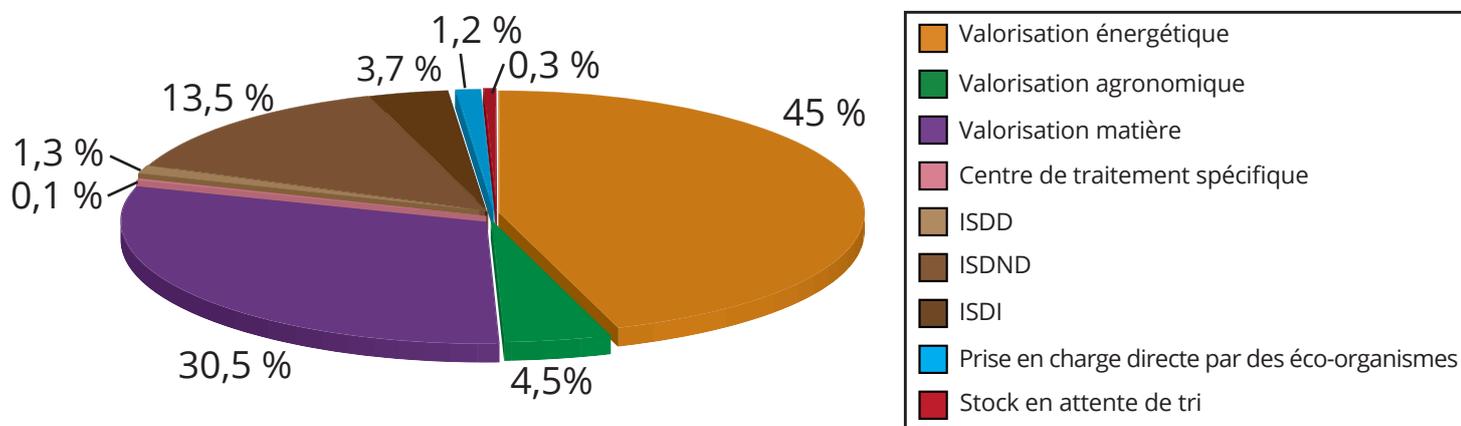
3 ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes

\* déduction faite des sous produits issus de l'incinération

\*\* dont 20 049 tonnes de sous-produits issus de l'incinération

\*\*\* sous-produits issus de l'incinération

## RÉPARTITION DES FILIÈRES DE TRAITEMENT POUR L'ENSEMBLE DES DÉCHETS 2015



L'objectif du Syndicat Emeraude est de réduire les déchets à la source, conformément notamment aux engagements pris dans le cadre du Programme Local de Prévention. Les déchets collectés sont ensuite prioritairement orientés vers les filières de valorisation (matière, agronomique ou énergétique) dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement définie dans la directive européenne du 19 novembre 2008.

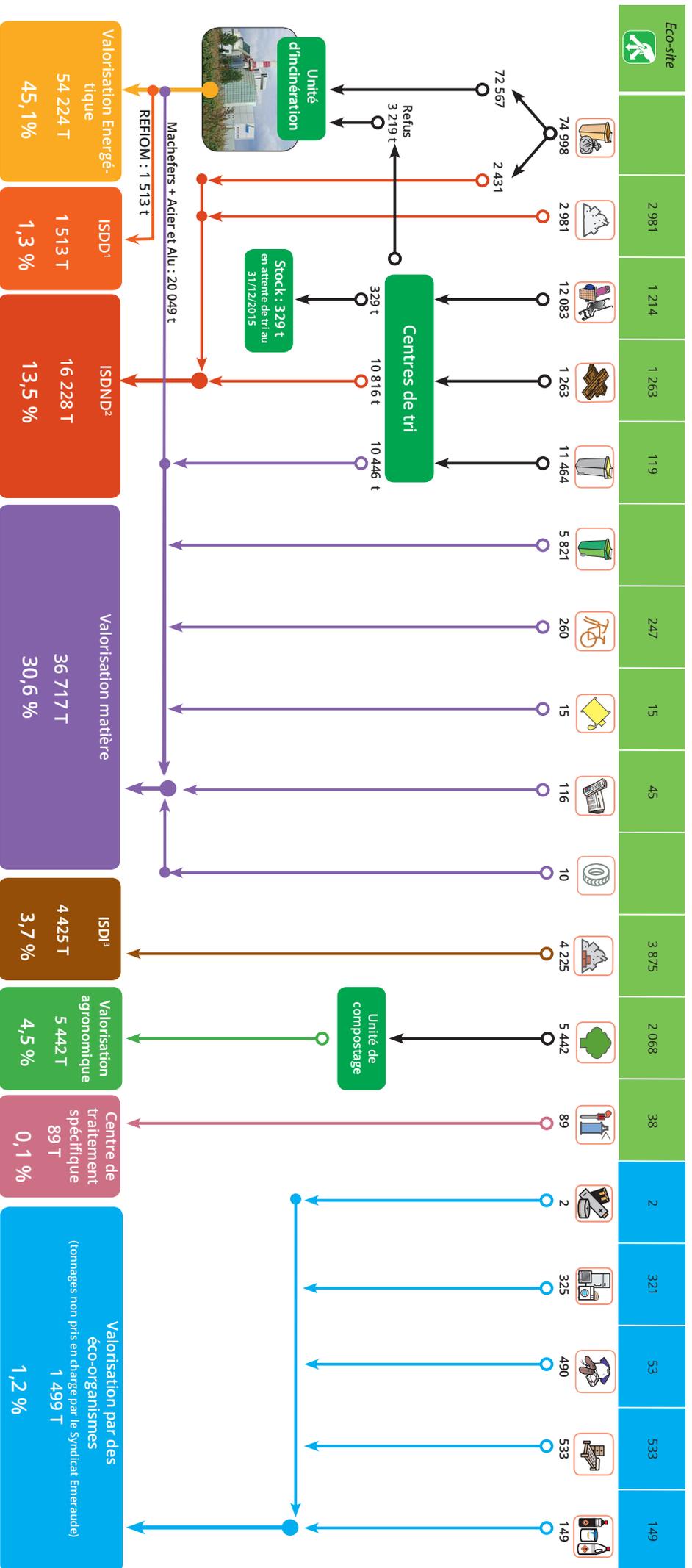
## TONNAGES DES DÉCHETS NON DANGEREUX, NON INERTES ADMIS EN INSTALLATIONS DE STOCKAGE

	2010 Année 0	2011 Année 1	2012 Année 2	2013 Année 3	2014 Année 4	2015 Année 5
Tonnages des déchets traités en ISDND	52 165	47 422	40 379	38 983	23 365	16 228
Évolution par rapport à 2010		-9,09%	-22,59%	-25,27%	-55,21%	-68,89%

# BIAN MATIERE

## Collecte par des éco-organismes

	Ordures ménagères résiduelles	Gravats non inertes	Encombrants	Bois	Emballages /cartons	Verre	Ferrailles	Huiles	Papiers	Pneumatiques usagés	Gravats inertes	Déchets verts	Déchets toxiques	Piles	D.E.E.+ Ampoules	Textiles	Déchets d'ameublement	DDM
Porte à porte	74 998		7 599		11 336	5 821			71			905						
Apport volontaire														20		437		
Apports communes			3 270		9						550	2 469	31		4			
Eco-site		2 981	1 214	1 263	119		247	15	45		3 875	2 068	38	2	321	53	533	149



1 ISDD : Installation de Stockage de Déchets Dangereux - 2 ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux - 3 ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes

# DÉTAIL DES SITES DE TRAITEMENT

Les 118 967 tonnes de déchets prises en charge par le Syndicat Emeraude ont été traitées sur les principales unités suivantes :

Type de traitement	Site	Exploitant
Valorisation énergétique	Usine d'incinération d'Argenteuil - 95	NOVERGIE
	Usine AZALYS à Carrières sous Poissy - 78	
	Usine ESIANE à Villers Saint Paul - 60	
Valorisation matière	Centre de tri de Montlignon - 95	VAL'HORIZON
	Centre de tri de Gennevilliers - 92	SUEZ
	Usine de traitement du verre de Rozet Saint Albin - 02	EVERGLASS
Valorisation agronomique	Plate-forme de compostage de Montlignon - 95	VAL'HORIZON
Stockage déchets non dangereux non inertes	ISDND de Liancourt-Saint-Pierre - 60	SUEZ
	ISDND de Crépy en Valois - 60	
Traitement spécifique	Unité de traitement de déchets spéciaux de Limay - 78	SARP Industries



Usine d'incinération d'Argenteuil - 95



Plate-forme de compostage de Montlignon - 95

# LES FINANCES



Le financement du Syndicat Emeraude repose à plus de 86% sur les contributions des communautés d'agglomération adhérentes (CA Val et Forêt, CAVAM et CA Le Parisis).

En effet, bien que le Syndicat Emeraude ait institué la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) depuis 2001, ce sont les agglomérations qui lèvent et perçoivent ladite taxe, qu'elles reversent au Syndicat à hauteur du produit demandé pour financer le service.

Le produit appelé en 2015 correspond à une hausse des contributions de 3,15 % par rapport à 2014.

L'année 2015 a été l'occasion de réactualiser les bases de répartition du coût du service pour refléter au mieux la réalité des coûts et les efforts fournis par les communes.

○ MONTANT DES CRÉDITS EMPLOYÉS EN 2015 : 29,847 M€

○ CONTRIBUTIONS DES AGGLOMÉRATIONS ADHÉRENTES (REVERSEMENT DE TEOM) : 25,164 M€

○ SOUTIENS DES ÉCO-ORGANISMES ET RACHAT MATIÈRE : 3,135 M€

○ LES CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES REPRÉSENTENT 91,4 % DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

## EVOLUTION DU PRODUIT DEMANDÉ POUR FINANCER LE SERVICE

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Montant	22 777 029	23 237 057	23 219 843	23 540 183	23 963 907	24 395 257	25 164 257
Evolution (%)		2%	-0,1%	1,4%	1,8%	1,8%	3,15%

# COMPTE ADMINISTRATIF

Les résultats définitifs du Budget 2015 du Syndicat Emeraude sont résumés comme suit :

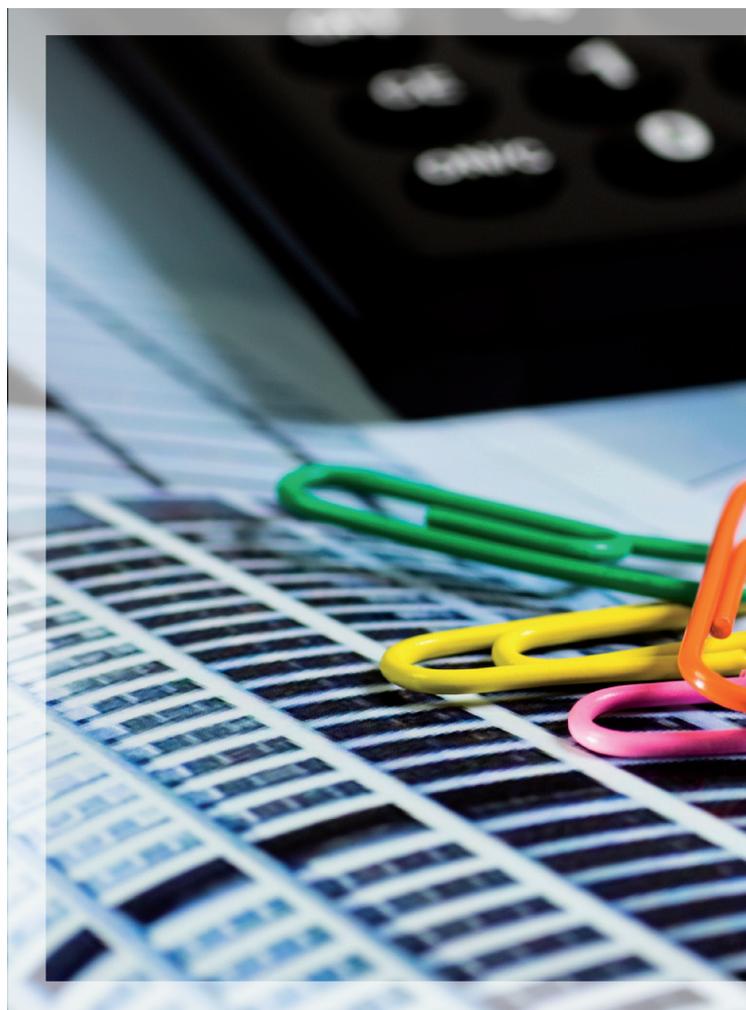
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat N-1 reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	29 240 775,66	28 321 698,68	919 076,98	1 681 996,33	2 601 073,31
	Section d'investissement	1 199 396,53	1 182 377,15	17 019,38	1 087 641,27	1 104 660,65
	Budget total	30 440 172,19	29 504 075,83	936 096,36	2 769 637,60	3 705 733,96
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	-	-	-	-	-
	Section d'investissement	170 589,84	343 012,63	-172 422,79	-	-172 422,79
	Budget total	170 589,84	343 012,63	-172 422,79	0,00	-172 422,79
<b>Budget total (réalisations et restes à réaliser)</b>		<b>30 610 762,03</b>	<b>29 847 088,46</b>	<b>763 673,57</b>	<b>2 769 637,60</b>	<b>3 533 311,17</b>

Le résultat brut global de clôture du budget 2015 est de 3 705 733,96 € (contre 2 769 63,60 € en 2014). Le résultat net global (prenant en compte les restes à réaliser) est donc de 3 533 311,17 € (contre 2 670 525,03 € en 2014).

Le résultat 2015 de la section de fonctionnement, en hausse par rapport à celui de 2014, résulte principalement :

- d'une diminution des tonnages collectés et traités par le Syndicat ;
- de la mise en œuvre de nouveaux marchés et de nouvelles prestations.

Ceci se traduit par des économies significatives sur le coût des prestations de services.



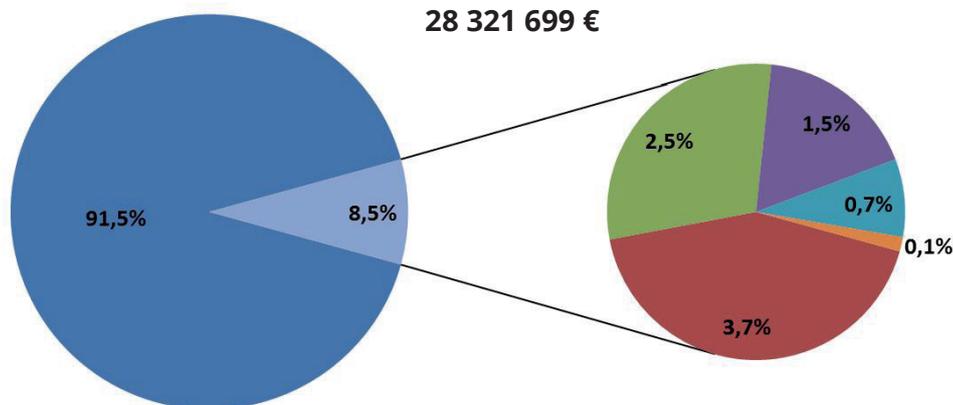
# FONCTIONNEMENT

## RÉPARTITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2015

Contrats de prestations de services .....	25 892 163 € .....	91,5%
Dotations aux amortissements .....	1 037 908 € .....	3,7%
Frais de personnel .....	720 052 € .....	2,5%
Autres charges à caractère général .....	427 129 € .....	1,5%
Autres charges de gestion courante .....	206 640 € .....	0,7%
Charges financières et exceptionnelles .....	37 807 € .....	0,1%

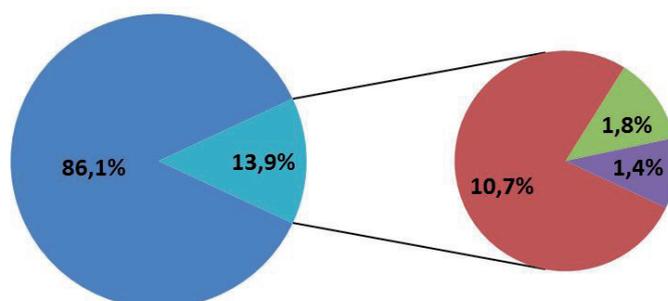
**28 321 699 €**



### RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2015

Contributions des Communautés d'agglomération...	25 164 257 € .....	86,1%
Soutiens Eco-organismes et vente de matériaux .....	3 134 560 € .....	10,7%
Redevance spéciale .....	521 296 € .....	1,8%
Autres .....	420 663 € .....	1,4%

**29 240 776 €**

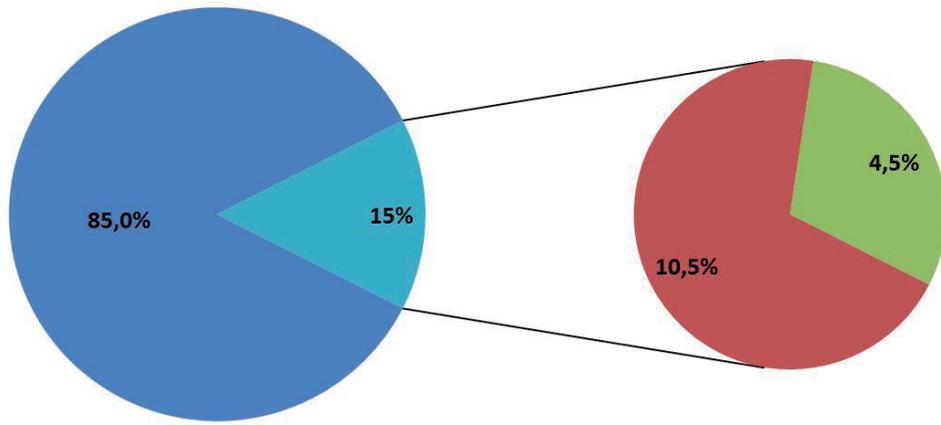


# INVESTISSEMENT

## RÉPARTITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Investissements bornes, bacs et composteurs . . . . .	1 289 748 €	84,5%
Autres . . . . .	167 209 €	11,0%
Emprunts . . . . .	68 433 €	4,5%
<b>1 525 390 €</b>		

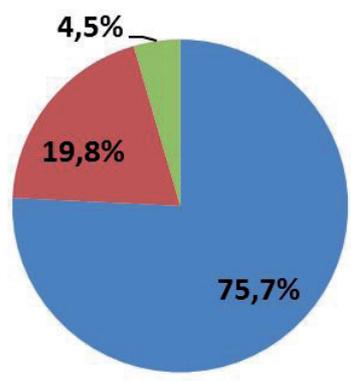


■ Investissements bornes, bacs et composteurs ■ Emprunts  
■ Autres

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Amortissements . . . . .	1 037 908 €	75,7%
FCTVA . . . . .	270 760 € *	19,8%
Subventions . . . . .	61 319 €	4,5%
<b>1 369 987€</b>		

\* montant correspondant à 2 exercices



■ Amortissements ■ FCTVA ■ Subventions

# ZOOM SUR LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Outre les contributions des Communautés d'agglomération qui, en 2015, ont constitué 86,1% des recettes de fonctionnement, les soutiens financiers des éco-organismes et les ventes de matériaux (rachats matières) ont représenté 10,7 % (en légère baisse par rapport à 2014). La redevance spéciale et d'autres soutiens ont également contribué, mais dans une moindre mesure (3,2%), au financement du service.

○ <b>Versement des contributions</b> .....	<b>25 164 257€</b>
- Communauté d'Agglomération Val et Forêt : .....	6 634 989 €
- Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency : .....	11 454 062 €
- Communauté d'Agglomération Le Parisis : .....	7 075 206 €
○ <b>Soutiens des éco-organismes</b> : .....	<b>1 941 182 €</b>
- Eco-Emballages : .....	1 631 042 €
- Eco-folio : .....	240 108 €
- OCAD3E : .....	32 427 €
- Eco-mobilier : .....	26 491 €
- Eco-DDS .....	8 883 €
- Eco-TLC .....	2 231 €
○ <b>Autres soutiens (Programme Local de Prévention ADEME)</b> : .....	<b>211 590 €</b>
○ <b>Reprises des filières</b> : .....	<b>981 788 €</b>
- Journaux-Revues-Magazines (JRM) et Gros de Magasin (GM) : .....	408 258 €
- Bouteilles Plastiques : .....	142 225 €
- Cartonnettes .....	196 117 €
- Verre : .....	170 576 €
- Acier : .....	27 631 €
- Aluminium : .....	10 768 €
- Valorisations Eco-site (papiers, cartons, ferrailles, huiles, batteries) : .....	20 509 €
- Papiers de bureaux : .....	5 285 €
- Briques alimentaires .....	419 €
○ <b>Redevance spéciale</b> : .....	<b>521 296 €</b>

# ZOOM SUR LA REDEVANCE SPÉCIALE

La redevance spéciale concerne les déchets d'origine non ménagère, collectés sans sujétions techniques particulières dans le cadre du service habituel de ramassage. Bien que son application soit obligatoire depuis 1993, sa mise en œuvre se fait progressivement sur l'ensemble du territoire du Syndicat. Son calcul est établi à partir du seuil de production de 1 440 litres de déchets par semaine. En deçà de ce seuil, la TEOM est censée couvrir le coût du service.

En 2015, les tarifs appliqués sur le volume des contenants mis à disposition des redevables, étaient les suivants (en € / litre) :

		Fréquence de collecte					
		M1	C1	C2	C3	C5	C6
OMR	Bacs			3,52 €	5,81 €	6,95 €	6,95 €
	BE		1,18 €	2,14 €			
	BSE		1,07 €	2,03 €			
CS	Bacs		1,08 €				
	BE		0,67 €				
	BSE		0,59 €				
Papiers	Bacs	0,30 €					
	BA	Forfait : 272,10 €/an + 6,61 €/collecte					
Verre	Bacs		Gratuit				
	BE	Gratuit					
	BSE	Gratuit					

BE : Bornes Enterrées

BSE : Bornes Semi-Enterrées

BA : Bornes Aériennes

En 2015, environ 140 producteurs non ménagers ont été assujettis à la redevance spéciale.



# LA COMMUNICATION

La communication et la sensibilisation jouent un rôle prépondérant dans la réussite et la compréhension des actions engagées par le Syndicat Emeraude.

A l'écoute de ses habitants, acteurs essentiels d'une gestion durable des déchets, le Syndicat s'attache à répondre au mieux à leurs attentes en matière d'information.

Le travail de communication du Syndicat Emeraude s'articule autour de trois grands axes :

- Information
- Sensibilisation
- Événementiel

○ NOUVEAU MAGAZINE :  
EMERAUDE LE MAG N°1

○ 3 153 ENFANTS SENSIBILISÉS  
LORS D'ANIMATIONS SCOLAIRES

○ 2<sup>ÈME</sup> EDITION DU TOURNOI  
MISSION ZÉR'Ø DÉCHET

○ 13 STANDS D'INFORMATION  
TENUS DANS LES COMMUNES  
1 100 PERSONNES SENSIBILISÉES



# INFORMATION

## EMERAUDE LE MAG

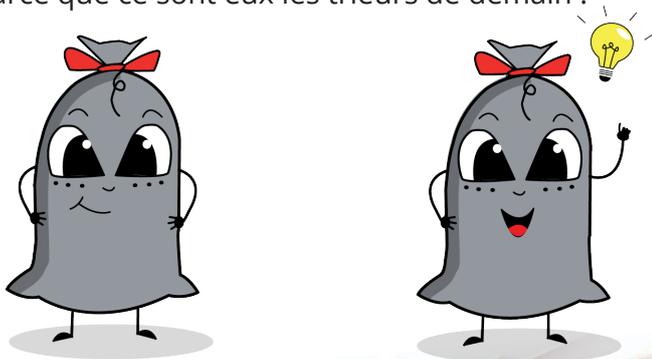
Dix ans après le lancement d’Emeraude Infos, soit l’édition de près de 30 numéros, le Syndicat a décidé de faire peau neuve avec cet outil de communication. Totalement repensé, ce nouveau magazine, qui paraîtra désormais deux fois par an, arbore un look épuré.

Il aborde des sujets d’actualités du territoire, sur la thématique de l’environnement et du recyclage, et comporte un dossier complet permettant d’approfondir certains sujets.



## BIENVENUE MISS POUB'

Miss Poub', c'est une petite mascotte coquette qui a bien compris comment apporter sa contribution au recyclage. Jamais sans son petit noeud rouge, elle a plein d'idées à partager sur la gestion des déchets et souhaite en faire profiter au maximum les enfants. Parce que ce sont eux les trieurs de demain !



## LE SYNDICAT EMERAUDE EST SUR FACEBOOK

Le Syndicat Emeraude a franchi le pas et est entré dans le monde virtuel des réseaux sociaux.

Une page Facebook sert à fédérer une communauté autour d'une thématique commune. Elle permet de communiquer auprès d'un nouveau public plus enclin à consulter Internet qu'à lire le traditionnel «magazine».



## LES PETITS GUIDES DE LA PRÉVENTION

Le Syndicat Emeraude lance une série de petits guides sur la prévention des déchets.

Les deux premiers abordent les thèmes du gaspillage alimentaire et du ménage au naturel.



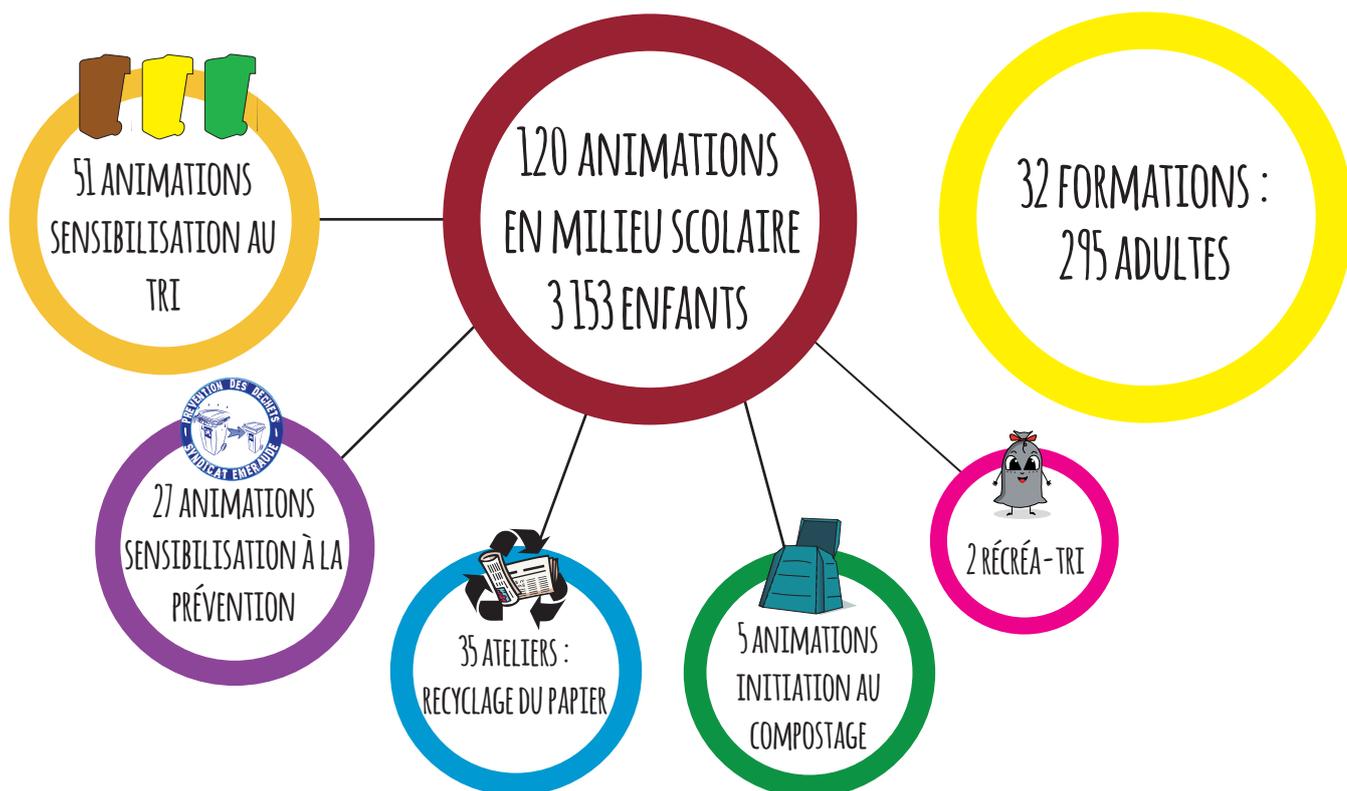
# SENSIBILISATION

La sensibilisation des habitants aux gestes de prévention et de tri des déchets est primordiale pour une évolution des pratiques et une meilleure gestion des déchets.

C'est pourquoi le Syndicat souhaite inscrire ces gestes dans le quotidien des habitants en développant des comportements éco-citoyens, notamment auprès des enfants.

Des animations scolaires gratuites sont proposées aux enfants à partir de 8 ans :

- La prévention « Réduisons vite nos déchets, ça déborde »
- Le tri et le recyclage « Le cycle des déchets »
- Un exemple de seconde vie des déchets « Atelier papier recyclé »
- Centres de loisirs : « La récréa-tri »
- Le compostage : animation réservée aux établissements équipés d'un composteur ou engagés dans une démarche de mise en place du compostage.



# ÉVÉNEMENTIEL

## 2ÈME ÉDITION DU TOURNOI INTERCOMMUNAL MISSION ZÉR'O DÉCHET !



Un grand tournoi a été organisé mercredi 17 juin à Montlignon, à destination de centres de loisirs et d'un centre socio-culturel. Cet événementiel était centré autour du jeu «Mission Zér'O Déchet» dont l'objectif est d'échanger sur le thème de la réduction des déchets dans le quotidien des enfants, au travers d'éco-gestes à réaliser à la maison, à l'école ou au centre.



TOURNOI  
INTERCOMMUNAL  
4 COMMUNES  
32 ENFANTS

Quatre communes ont participé à cette manifestation : Andilly, Montlignon, Montmagny et Saint-Gratien, soit un total de 32 enfants !

Chaque commune participante présentait 4 équipes. C'est finalement Ryan et Medhi, plus connus sous le pseudonyme de «Tri-Cycles» de la commune de Montmagny qui ont remporté le trophée des vainqueurs.

## LA SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

La SERD a eu lieu du 21 au 29 novembre 2015. À cette occasion, le Syndicat Emeraude, en partenariat avec la ville d'Ermont, a mis en place plusieurs événements tout au long de la semaine.

Au menu : des ateliers pour en apprendre un maximum sur le ménage écologique et la cuisine anti-gaspi, des animations spécialement conçues pour les enfants, des réparations de vélos et des démonstrations culinaires avec un chef !



SERD 2015  
4 ATELIERS  
72 PERSONNES

## STANDS D'INFORMATION

Les manifestations locales sont des moments propices pour échanger avec le public sur les enjeux de la gestion des déchets.

Le Syndicat Emeraude participe régulièrement aux événements organisés par les communes, via l'animation de stands d'information sur les déchets et la prévention. Il a réalisé 18 stands d'information en 2015 et sensibilisé près de 1 120 personnes.



STAND AUX  
NATURELLES À  
MONTMORENCY



ANNEXE

# DÉTAIL DES COÛTS AIDÉS ET DES COÛTS COMPLETS\*

Détail des coûts aidés et des coûts complets tous flux confondus et pour chaque flux de déchets, avec comparatif sur 3 exercices (Cf. décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015)

**Le coût complet** correspond à l'ensemble des charges, hors TVA.

Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu, sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.

**Le coût aidé** est l'ensemble des charges, notamment de structure, de collecte et de transport, moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement (Eco-Emballages, Ecofolio...), et les aides publiques.

Année 2015		Flux de déchets								Total	
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets verts	Encombrants	Déchets dangereux	Déchets des collectivités		
Tonnage collecté		74 968	5 821	11 408	9 086	905	7 599	20	5 805	115 613	
Population desservie		274 326	274 326	274 326	274 326	274 326	274 326	274 326	274 326	274 326	
Ratio en kg collecté/habitant		273	21	42	33	3	28	-	21	421	
Coût complet	Coût global	€ HT	-	1 440 167	5 368 337	1 401 722	326 205	1 471 632	57 273	-	-
	Coût par tonne	€ HT	-	247	471	154	360	194	2 861	-	-
	Coût par habitant	€ HT	-	5	20	5	1	5	0,2	-	-
Coût aidé	Coût global	€ HT	14 411 542	1 185 262	3 181 808	1 311 338	308 630	1 433 198	56 854	903 302	22 791 933
	Coût par tonne	€ HT	192	204	279	144	341	189	2 840	156	197
	Coût par habitant	€ HT	53	5	12	5	1	5	0,2	3	83

Année 2014		Flux de déchets								Total	
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets verts	Encombrants	Déchets dangereux	Déchets des collectivités		
Tonnage collecté		77 060	5 924	11 448	8 681	996	7 621	26	6 410	118 165	
Population desservie		272 099	272 099	272 099	272 099	272 099	272 099	272 099	272 099	272 099	
Ratio en kg collecté/habitant		283	22	42	32	4	28	-	24	434	
Coût complet	Coût global	€ HT	-	1 425 009	5 349 033	1 628 233	235 268	1 452 926	71 388	-	-
	Coût par tonne	€ HT	-	241	474	187	294	194	5 766	-	-
	Coût par habitant	€ HT	-	5	20	6	6	5	0,3	-	-
Coût aidé	Coût global	€ HT	14 110 661	1 160 983	2 941 646	1 528 316	224 355	1 431 389	70 376	845 463	22 313 189
	Coût par tonne	€ HT	185	197	261	176	281	191	5 685	116	190
	Coût par habitant	€ HT	53	4	11	6	6	5	0,3	3	83

Année 2013		Flux de déchets								Total	
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets verts	Encombrants	Déchets dangereux	Déchets des collectivités		
Tonnage collecté		76 193	5 905	11 275	8 700	799	7 491	12	7 319	117 695	
Population desservie		267 517	267 517	267 517	267 517	40 405	267 517	267 517	267 517	267 517	
Ratio en kg collecté/habitant		285	22	42	33	20	28	-	27	440	
Coût complet	Coût global	€ HT	-	1 425 009	5 349 033	1 628 233	235 268	1 452 926	71 388	-	-
	Coût par tonne	€ HT	-	241	474	187	294	194	5 766	-	-
	Coût par habitant	€ HT	-	5	20	6	6	5	0,3	-	-
Coût aidé	Coût global	€ HT	14 110 661	1 160 983	2 941 646	1 528 316	224 355	1 431 389	70 376	845 463	22 313 189
	Coût par tonne	€ HT	185	197	261	176	281	191	5 685	116	190
	Coût par habitant	€ HT	53	4	11	6	6	5	0,3	3	83

\* source des données : matrice des coûts SINOE (ADEME)



SYNDICAT ÉMERAUDE  
PARC D'ACTIVITÉS DES COLONNES  
12 RUE MARCEL DASSAULT  
95130 LE PLESSIS BOUCHARD  
TÈL.: 01 34 11 92 92  
EMAIL : [CONTACT@SYNDICAT-EMERAUDE.COM](mailto:CONTACT@SYNDICAT-EMERAUDE.COM)